



Les inscriptions scolaires pour les écoles publiques maternelle et élémentaire de Gagnac-sur-Garonne sont à effectuer à partir du 10 février 2020.

Qui est concerné ?

Les nouveaux arrivants à Gagnac, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 et les enfants qui n'ont pas encore été inscrits en école maternelle ou élémentaire.

Formalités :

Pour toute inscription à l'école, aux services périscolaires, aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire un dossier unique d'inscription est à remplir.

Le dossier ainsi que l'ensemble des pièces justificatives demandées sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la commune, section enfance et jeunesse > scolarité > école maternelle ou école élémentaire.

Suite à l'inscription administrative, celle-ci ne deviendra définitive qu'au moment de l'inscription auprès de la direction de l'école.

Contact :

www.gagnac-sur-garonne.fr

05.62.22.93.50